



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 3 décembre 2024 à 18 h 30 à la salle Jeanne-Landry du pavillon André-Coindre du Campus Notre-Dame-de-Foy, située au 5030, rue Clément-Lockquell, à Saint-Augustin-de-Desmaures, G3A 1B3.

Au cours de cette séance, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble suivant :

100, rue du Lotier (lot 3 058 451)

Demande de dérogation mineure visant à rendre réputée conforme la marge de recul avant du garage adossé au bâtiment principal dont la marge avant est de 5,74 m au lieu d'au moins 6 m, tel qu'exigé à l'article 4.2.3.1 du *Règlement de zonage n° 480-85* pour la zone RA/B-30.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Une présentation du projet visé par cette demande est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
Ce 14 novembre 2024

La greffière,
Me Marie-Josée Couture
www.vsad.ca